

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze le 14 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Geniès Bellevue s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Jacques MAZEAU, Maire.

Etaient présents : Mesdames CHÊNE, CLAEYS, GENAILLE, GILLES, MELCHIOR, MARTIN BENSANA, MONNEREAU, PAIN, ROCA, Messieurs ANDREU, ARTIGUE, BESSAGNET, DAVID, ELISSALDE, OTAL, RUBIO, VALLARD.

Etait absent et représenté: M. GUSTAVE a donné pouvoir à Mme MONNEREAU

Monsieur DAVID donne lecture du compte-rendu de la séance du 31 juillet 2014, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mme MONNEREAU est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la 2^{ème} Modification du PLU (modification simplifiée)
- Mise en place d'un éclairage aux 2 arrêts de bus situés avenue Bellevue et Chemin des Bordettes
- Décisions budgétaires modificatives
- Renouvellement de poste
- Renouvellement de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor
- Convention pour la mise à disposition d'un marché public pour la fourniture de gaz avec l'UGAP
- Fixation du taux de la taxe d'aménagement
- Questions diverses

L'Assemblée observe une minute de silence en hommage à M. Hervé GOURDEL, otage français assassiné par des djihadistes en Algérie.

1/ APPROBATION DE LA 2^{ème} MODIFICATION DU PLU (MODIFICATION SIMPLIFIÉE)

Monsieur le Maire explique que le dossier de modification a été mis à la disposition du public du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2014 à la Mairie. Aucun avis n'a été inscrit sur le registre.

Le dossier a été envoyé aux Personnes Publiques Associées.

La Direction Départementale des Territoires a demandé que l'agrandissement de l'emplacement réservé n° 13 soit exclu de cette procédure de modification simplifiée et que demeure la numérotation des articles du règlement.

Le SMEAT prend acte de la procédure de 2^{ème} modification.

Le Conseil Général demande qu'à l'occasion de prochaines procédures, des mises à jour d'emplacements réservés le concernant soient entreprises.

Le conseil approuve à l'unanimité la 2^{ème} modification du PLU.

2/ MISE EN PLACE D'UN ECLAIRAGE AUX 2 ARRETS DE BUS SITUES AVENUE BELLEVUE ET CHEMIN DES BORDETTES

Monsieur DAVID explique que ces travaux étudiés par le SDEHG consistent au remplacement de lanternes sur poteaux vétustes existants par des lanternes de types routiers équipées d'une lampe 60W cosmo lumière blanche pour sécuriser et du raccordement électrique de l'arrêt de bus de Massebiau.

Les travaux s'élèveraient à 6 479 € et la part communale à 2 200 €.

Monsieur ELISSALDE regrette qu'une autre solution d'éclairage, peut-être moins consommatrice d'énergie, n'ait pas été étudiée. Monsieur DAVID se renseignera.

Certains élus n'approuvent pas le modèle de lanternes proposé.

Le Conseil entérine la délibération par 15 voix pour, 1 vote contre (M. Elissalde), et 3 abstentions (Mmes Claeys et Melchior, M. Artigue).

3/ DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Le conseil municipal autorise les décisions modificatives suivantes :

Budget communal

La somme de 2 900 € (non versée à l'association StGenies Animations) sera virée au compte 6232 (fêtes et cérémonies).

Budget assainissement

Pour des régularisations d'écritures comptables, inscription de la somme de 5 524.95 € en recettes au compte 203 et en dépenses au compte 2158.

4/ RENOUELEMENT DE POSTE

En novembre prendra fin le contrat de l'adjoint du patrimoine occasionnel recruté pour seconder la responsable de la médiathèque. Il conviendrait de renouveler ce poste pour 6 mois, à raison de 20 heures hebdomadaires

Le Conseil donne son accord.

5/ RENOUELEMENT DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, une nouvelle délibération doit être prise pour le versement de l'indemnité de conseil au Trésorier de l'Union qui exerce la fonction de receveur de notre commune.

Le Conseil donne son accord

6/ CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR LA FOURNITURE DE GAZ AVEC L'UGAP

Au terme de l'article 25 de la loi « Hamon » n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de Gaz Naturel disparaissent pour les sites dont la consommation annuelle dépasse 30 000 kWh.

Afin d'accompagner les personnes publiques, l'UGAP a mis en œuvre un dispositif d'achat groupé de Gaz Naturel par la mise à disposition d'un marché public par bénéficiaire et par lot, ayant pour objet la fourniture, l'acheminement de gaz et les services associés. Les prestations du marché débiteront à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'UGAP

7/ FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le 28 novembre 2011, le Conseil Municipal avait institué la taxe d'aménagement en remplacement de la taxe locale d'équipement, au taux de 5%. La délibération avait été prise pour 3 ans.

Aujourd'hui, il conviendrait de la renouveler.

Le conseil décide de reconduire sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5%. Il est précisé que cette délibération est reductible de plein droit d'année en année, sauf nouvelle délibération.

8/ QUESTIONS DIVERSES

a/ Election du CMJ

Le Conseil Municipal des Jeunes sera renouvelé le 17 octobre. Les membres seront élus parmi les CE2 et CM1. Ils le seront pour 2 ans. Il y a 8 candidats pour 10 postes prévus au départ. Parmi leurs projets : l'aménagement de pistes cyclables, l'amélioration du Parc'ourir.

b/ Commémoration du bicentenaire de la 1^{ère} Guerre Mondiale

Des enfants du CLAE se joindront aux anciens combattants lors de la cérémonie du 11 novembre pour une lecture de lettres de poilus ou de poèmes.

La médiathèque présentera, en partenariat avec l'ONAC une exposition sur les As de la 1^{ère} Guerre Mondiale.

c/ Téléthon

Un repas dansant sur le thème de l'Afrique sera organisé en intercommunalité à St Loup Cammas.

d/ Plan communal de sauvegarde

Le PCS est en cours de élaboration. Mme GENAILLE et M. RUBIO en présentent les grandes lignes. Il sera finalisé pour approbation au prochain conseil.

e/ Intervention de M. ELISSALDE

Suite à son interrogation, il est précisé que l'inventaire des besoins pour le prochain budget doit être transmis à la commission des finances pour fin décembre.

M. ELISSALDE demande que l'ordre du jour du conseil soit détaillé afin que chacun puisse être suffisamment informé des sujets traités.

f/ Point sur les travaux de la CCCB

Monsieur le Maire détaille les sujets en cours à la CCCB, notamment la mise en place d'un service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, le projet de création d'une zone d'activités à Castelmaurou et le renouvellement du contrat enfance jeunesse avec la CAF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.